**Département de Loir-et-Cher**

 **république française**

 ----------------

****

**Fiche d’inscription**

**Ecole Suzanne Grillet**

Villerbon

🕾 Téléphone ……..02 54 46.83.06

🖳 Télécopie ………..02 54.46.85.53

🖮 Courriel …………..mairie-de-villerbon@wanadoo.fr

Nom et prénom(s) de l’enfant : Sexe : F M

Né(e) le : à (Dpt : )

Domicile de l’enfant :

Sera inscrit(e) pour la rentrée scolaire 2020/2021 ou à partir du (préciser la date) :

En classe de Maternelle  niveau :  Primaire niveau :

**Les renseignements suivants sont indispensables pour vous joindre en cas de nécessité** :

Il est important de renseigner le document concernant les 2 responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire 94-149 du 13/04/1994) et les élections des représentants des parents d’élèves, chaque parent étant désormais électeur et éligible (note de service 2004-104 du 25/06/2004)

**Père / Mère / Représentant légal\***

Nom/prénom :

Date/lieu de naissance : (Dpt : )

Adresse :

Tél. domicile : portable :

Courriel :

Nom, adresse et téléphone de l’employeur :

**Père /Mère / Représentant légal\***

Nom/prénom :

Date/lieu de naissance : (Dpt : )

Adresse :

Tél. domicile : portable :

Courriel :

Nom, adresse et téléphone de l’employeur :

**\* : Barrer les mentions inutiles** …/…

Un rendez-vous avec Mme La Directrice de l’école Suzanne Grillet sera organisé dès que possible.

Pièces à remettre en même temps que la présente fiche d’inscription :

 - copie du livret de famille

 - copie du carnet de santé

 - justificatif de domicile récent (facture EDF de moins de 3 mois par exemple)

L’école Suzanne Grillet de Villerbon est regroupée en RPI avec les communes de Ménars et Saint-Denis-Sur-Loire. Les classes étant réparties sur trois communes, une garderie pour le matin et le soir, un restaurant scolaire ainsi qu’un ramassage scolaire sont proposés aux parents.

**Si vous comptez utiliser ces services, merci de compléter le questionnaire suivant :**

**Garderie**

Matin : du lundi au vendredi de 7h30 à 8h50 : Régulièrement  Occasionnellement 

Soir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 Régulièrement   Occasionnellement 

**Restauration scolaire** :

Occasionnellement :  Régulièrement : 

**Ramassage scolaire** :

Matin et soir : 

Matin uniquement : 

Soir uniquement : 

**Merci de signaler en mairie tout changement en cours d’année.**

Fait à Villerbon, le / / 20

Le Maire, Jean-Marc MORETTI Le(s) parent(s)

En cas de question sur le fonctionnement des services périscolaires (transport, garderie, restauration), vous pouvez consulter le règlement intérieur accessible sur le site internet ou nous envoyer un mail.

**Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi « Informatique et Liberté » du
6 janvier 1978). Pour l’exercer, contactez la mairie.**

**École/Inscriptions scolaires/Fiche inscription scolaire**